



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 14 février 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Depuis 2023, dans le cadre de ses efforts pour améliorer la mobilité urbaine et réduire la dépendance à l'égard des véhicules individuels, le Ministère de la Mobilité a inauguré plusieurs parcs relais (P+R) stratégiquement situés. Parmi ceux-ci, on compte des installations à la Gare de Rodange, à la Gare de Mersch et au Stade de Luxembourg. L'objectif principal de cette initiative est de promouvoir l'utilisation des transports en commun en offrant aux usagers des solutions pratiques de stationnement pour leurs véhicules personnels, favorisant ainsi l'intermodalité en facilitant la transition entre différents modes de transport, tels que les bus et les trains, pour leurs déplacements urbains et interurbains.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

1. Pourriez-vous nous fournir le taux d'occupation mensuel ainsi que le taux d'occupation journalier moyen des emplacements de chaque P+R depuis leur inauguration respective ?
2. Quelle a été l'évolution mensuelle de l'occupation des parkings par les usagers des transports en commun depuis la mise en service de la nouvelle application « P+R CFL » en septembre 2023 ?
3. Est-il prévu de connecter d'autres P+R à cette application ? Si oui, lesquels ?
4. Le Ministère envisage-t-il de développer une application similaire pour d'autres P+R qui ne sont pas exploités par les CFL ?
5. Concernant le développement futur des infrastructures de stationnement P+R, pourriez-vous nous informer sur l'avancement de la planification et la mise en service des autres P+R prévus dans le Plan national de mobilité 2023 ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Yves Cruchten
Député